

Règlement intérieur de l'école maternelle Sainte-Croix

Merci de prendre connaissance de ce règlement (recto et verso) puis de rapporter le coupon à l'école et de conserver le règlement à la maison avec la circulaire de rentrée.

Le règlement intérieur fixe les règles d'organisation, de fonctionnement et de vie de l'ensemble de la communauté éducative.

Le respect de ces droits et usages impose et implique l'adhésion préalable de ce présent règlement par signature.

✍ **Horaires : classe** : 8h30 à 11h30 et 13h15 à 16h30 **garderie** : matin : 7h15 à 8h15, soir : 16h45 à 18h45

✍ **Sorties** : aucun enfant n'est autorisé à quitter l'école sans être accompagné.

Votre enfant doit dire **au revoir** à l'adulte responsable de la sortie afin de signaler son départ.

Veuillez fermer **toutes les portes et le portail** après votre passage.

✍ **Objets de valeur** : ne laisser à votre enfant aucun objet de valeur. L'école ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de dégradation.

✍ **Jeux** : ne pas apporter de jeux de la maison (cartes, billes...)

✍ **Tenue** : Les écharpes et les foulards ne sont plus autorisés pour des raisons de sécurité.

✍ **Rencontres** : si vous souhaitez vous entretenir avec la directrice ou l'enseignant de votre enfant, veuillez prendre rendez-vous à l'avance.

✍ **Absences** : Signaler les absences à la vie scolaire du primaire au 02.99.37.41.82 et de remplir un coupon d'absence au retour de l'enfant.

✍ **Soins et urgences** : l'école ne peut administrer aucun traitement médicamenteux à votre enfant même avec une ordonnance. Si besoin, un PAI peut être mis en place.

La directrice veille au respect des droits et des devoirs de chacun.

Tout manquement au règlement intérieur entraîne sanctions, excuses et réparations.

Les sanctions

✍ **Ordinaires** : *ce sont des sanctions données immédiatement par l'adulte.*

- ☞ Reconnaître ses torts et demander pardon à la personne concernée.
Réparer ses bêtises, si c'est trop difficile, papa ou maman s'en charge à ma place.

✍ **Sévères** : *ces sanctions impliquent une convocation chez la directrice.*

- ☞ Pour toutes violences physiques et verbales souvent répétées et constatées par un adulte.
- ☞ Pour tout manquement au règlement intérieur (garderie, cantine) ou lors d'une sortie scolaire.

COUPON A DECOUPER ET A RAPPORTER A L'ECOLE DES QUE POSSIBLE

Mr/Mme parents de

ont pris connaissance du règlement intérieur de l'école avec notre enfant et acceptent les règles fixées par la communauté éducative.

A _____, Le _____

Signature des parents